

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00996
Numéro SIREN : 532 675 451
Nom ou dénomination : AB NAUTISME

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 8959

01 AUG 2018

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Exercice N clos le
31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209	210	2 202
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons intracommunautaires		215	214	
				217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)			222			
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	2 202		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	1 795	
		Variation de stocks (marchandises)*			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240				
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	314			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	175	244	175		
Rémunérations du personnel*			250				
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252				
Dotations aux amortissements*			254				
Dotations aux provisions			256				
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	2 285			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(82)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers		(III)	280	22	
	Produits exceptionnels		(IV)	290			
	Charges financières		(V)	294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(60)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	314	60	
RÉGIMENTS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optcs-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. vides A)	989			
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	350		
Créance due au report en arrière du déficit		346					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	60		
Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356					
Déficits antérieurs reportables : *..... 1 851..... dont imputés sur le résultat :			360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	60		

Formulaire obligatoire (article 202 5^o des
Avis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB NAUTISME

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406	
	Autres	410		412		414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426	
	Constructions	430		432		434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446	
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456	
	Matériel de transport	460		462		464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476	
	Immobilisations financières	480		482		484	486	
TOTAL		490		492		494	496	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504	506	
	Terrains	510		512		514	516	
	Constructions	520		522		524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546	
	Matériel de transport	550		552		554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566	
TOTAL		570		572		574	576	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 102 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB NAUTISME

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	1 851
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	1 851
Déficits de l'exercice	860	60
Total des déficits restant à reporter	870	1 911

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	440
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	361
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SAS AB NAUTISME		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
Durée en nombre de mois		12	
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD) 117			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024		
Date de cessation	186		
V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 53267545100019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB NAUTISME

ADRESSE (voie) 19 square des Treilles

CODE POSTAL 35170

VILLE BRUZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique JEHAN Prénom(s) Anthony
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 25
 Naissance : Date 16041972 N° Département 76 Commune ROUEN Pays FRANCE
 Adresse : N° 19 Voie square des Truilles
 Code Postal 35170 Commune BRUZ Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique JEHAN Prénom(s) Bertrand
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 25
 Naissance : Date 12051979 N° Département 76 Commune ROUEN Pays FRANCE
 Adresse : N° 16 Voie Résidence Les Belles Etentes
 Code Postal 76119 Commune STE MARGUERITE S/MER Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

B5 A

AB NAUTISME
19 Square des Treilles
35170 BRUZ
532 675 451 00019
FR5953267545100019

ANNEXES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

La société AB NAUTISME a été créée courant d'année 2011 (1^{er} juin).

Elle sert depuis l'origine de support juridique à un site internet qui s'appelle : www.zonenautique.fr

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'AB NAUTISME a servi de support juridique au site internet Zonenautique.fr et les fonctionnalités payantes proposées ont permis de réaliser un petit chiffre d'affaires.

Dans le même temps, AB NAUTISME a mis en place un site internet de vente d'annexes de bateaux pour développer son activité.

Le chiffre d'affaire réalisé restant limité à 2202 €.

L'exercice 2017 se clôture sur un déficit de - 60 €uros.

Clients : Petit C.A. réalisé par vente d'options et de fonctionnalités payantes et par la vente d'annexes

Charges : Achat de marchandises (80%)
 Frais bancaires pour tenue de compte (12%)
 Impôts et taxes (8%)

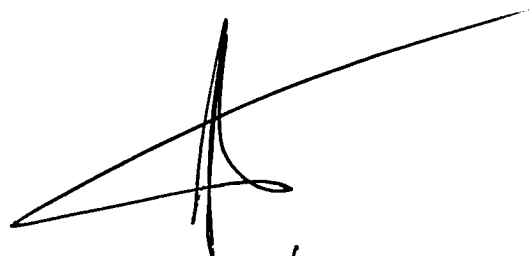
TVA : TVA due : 440 €uros
 TVA déductible : 362 €uros
 Soit une TVA due de : 78 €uros

Banque : Au 31/12/2017, solde du compte bancaire est de 3171.43 €uros

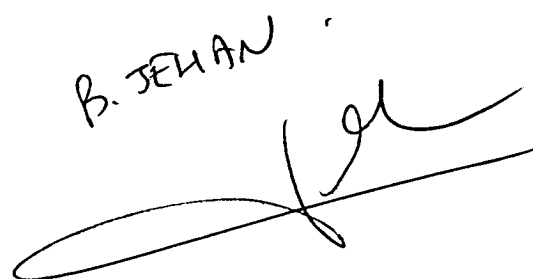
Immobilisations et amortissement : Pas d'acquisition sur l'exercice

Stocks : Pas de produits en stock au 31/12/2017

Cotisations sociales : L'entreprise ne compte aucun salarié. Pas de rémunération versée.



A. SEHAN



B. SEHAN

AB NAUTISME
19 Square des Treilles
35170 BRUZ
532 675 451 00019
FR5953267545100019

DEPOT DES COMPTES SOCIAUX
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Bilan, compte de résultat

Annexes

Rapport de gestion

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Feuille de présence

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

AB NAUTISME

Etats de synthèse au 31/12/2017

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
- 707000 Ventes de marchandises	2 202,33	100,00	2 531,80	100,00	-329,47	-13,01
Ventes de marchandises	2 202,33	100,00	2 531,80	100,00	-329,47	-13,01
Total	2 202,33	100,00	2 531,80	100,00	-329,47	-13,01
CONSOMMATION M/SES & MAT						
- 607000 Achats de marchandises	1 795,36	81,52	2 072,70	81,87	-277,34	-13,38
Achats de marchandises	1 795,36	81,52	2 072,70	81,87	-277,34	-13,38
- 622700 Frais d'actes et contentieux	42,84	1,95	42,79	1,69	0,05	0,12
- 627800 Prestations de services bancaires	271,85	12,34	285,29	11,27	-13,44	-4,71
Autres achats & charges externes	314,69	14,29	328,08	12,96	-13,39	-4,08
Total	2 110,05	95,81	2 400,78	94,83	-290,73	-12,11
MARGE SUR M/SES & MAT	92,28	4,19	131,02	5,17	-38,74	-29,57
CHARGES						
- 635110 Contribut* économique territoriale	175,00	7,95	174,00	6,87	1,00	0,57
Impôts, taxes et vers. assim.	175,00	7,95	174,00	6,87	1,00	0,57
Total	175,00	7,95	174,00	6,87	1,00	0,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	-82,72	-3,76	-42,98	-1,70	-39,74	92,46
- 768000 Autres produits financiers	22,37	1,02	33,70	1,33	-11,33	-33,62
Produits financiers	22,37	1,02	33,70	1,33	-11,33	-33,62
Résultat financier	22,37	1,02	33,70	1,33	-11,33	-33,62
RESULTAT COURANT	-60,35	-2,74	-9,28	-0,37	-51,07	550,32
- 771800 Autres produits except. de gestion			0,12		-0,12	-100,00
Produits exceptionnels			0,12		-0,12	-100,00
Résultat exceptionnel			0,12		-0,12	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-60,35	-2,74	-9,16	-0,36	-51,19	558,84

Détail du bilan actif

AB NAUTISME

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Créances				
Divers				
- 512200 Banque FIDUCIAL	3 171,43		3 171,43	3 242,03
Disponibilités	3 171,43		3 171,43	3 242,03
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 171,43		3 171,43	3 242,03
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 171,43		3 171,43	3 242,03

Détail du bilan passif

AB NAUTISME

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
- 101300 Capital souscrit-appelé, versé	5 000,00	5 000,00
Capital social ou individuel	5 000,00	5 000,00
- 110000 Report à nouveau (solde créditeur)	-1 851,00	-1 841,84
Report à nouveau	-1 851,00	-1 841,84
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-60,35</i>	<i>-9,16</i>
TOTAL CAPITALS PROPRES	3 088,65	3 149,00
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
- 512300 Banque PAYPAL	3,84	3,84
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>3,84</i>	<i>3,84</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3,84	3,84
- 445510 TVA à décaisser	78,94	89,19
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>78,94</i>	<i>89,19</i>
Dettes fiscales et sociales	78,94	89,19
TOTAL DETTES	82,78	93,03
TOTAL PASSIF	3 171,43	3 242,03

BT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le 01/01/2017	et clos le 31/12/2017	Si vous avez une composition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si l'entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés			
Si l'entreprise est soumise à l'impôt sur le revenu			
Si l'entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu			

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS AB NAUTISME	
SIRET 5 3 2 6 7 5 4 5 1 0 0 0 1 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
19 square des Treilles 35170 BRUZ	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

ACTIVITÉ	
Activités exercées	Autres commerces de détail spécialisés divers
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%	Déficit	60
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV exonérées art. 238 quinquies
PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				
Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐				

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : SARL ADS EXPERTISE COMPTABLE	
19 rue Charles Le Bastard 29120 PONT L ABBE	
Tél : 02 98 82 33 17	
- du conseil :	
Tél :	
- de l'association agréée :	
Tél :	
- N° d'agrément de l'AA :	

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

G - REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

SH DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1) CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

[illegible]

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

AB NAUTISME
19 Square des Treilles
35170 BRUZ
532 675 451 00019
FR5953267545100019

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUILLET 2018
PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit (2018),
Le 7 juillet
A 10h30

Les actionnaires de la société AB NAUTISME, SAS au capital de 5000 euros, dont le siège social est 19 Square des Treilles à Bruz (35170) se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été remise en main propre contre émargement le 15 juin 2018 par la présidence.

Une copie de cette lettre de convocation émargée est déposée sur le bureau de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par M. Anthony JEHAN en sa qualité de Président Directeur Général.
Sont présents :

M. Bertrand JEHAN, propriétaire de 50% des parts sociales.
M. Anthony JEHAN, propriétaire de 50% des parts sociales.
Soit au total deux actionnaires présents totalisant 100% des parts.

L'assemblée étant valablement constituée, le Président déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Les actionnaires présents ont signé la feuille de présence.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport de gestion
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Affectation du résultat de l'exercice
- Pouvoirs pour formalités
- Questions diverses

Le président dépose sur le bureau les documents et déclare que les documents ont été adressés aux actionnaires au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Personne ne demandant la parole, le président, met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution : présentation du rapport de gestion
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

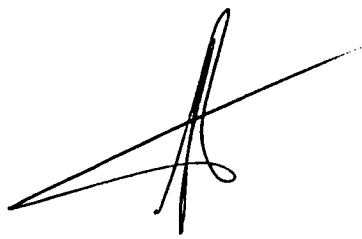
Deuxième résolution : examen et approbation des comptes
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : affectation du résultat
Le déficit constaté sur l'exercice 2017 est portée en report à nouveau.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

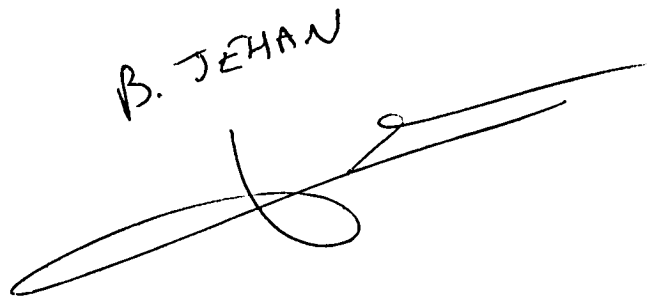
Quatrième résolution : pouvoirs pour formalités
L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Anthony JEHAN pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole pour diverses questions, la séance est levée.

Le président



A. JEHAN



B. JEHAN

AB NAUTISME

19 Square des Treilles

35170 BRUZ

532 675 451 00019

FR5953267545100019

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUILLET 2018

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et compte de résultats dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société AB NAUTISME a été créée courant d'année 2011 (1^{er} juin).

Elle sert de support juridique à un site internet qui s'appelle : www.zonenautique.fr et à un autre site qui s'appelle : www.annexebateau.com

1) Présentation des états financiers

Les états financiers qui sont présentés ont été élaborés dans le respect des principes de continuité, de constance des méthodes et de prudence.

Au terme des 12 mois d'exercice 2017, le chiffre d'affaires réalisé est de 2202 euros. Le résultat est déficitaire de - 60 euros HT.

2) Situation et activité au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'AB NAUTISME s'est cantonnée à servir de support juridique au site internet Zonenautique.fr, créée en 2011 et à mettre en place le site annexebateau.com en phase de développement sur la période.

Pour rappel, Zonenautique.fr est un site internet d'annonces nautiques assorti d'un espace communautaire (réseau social) où se retrouvent les professionnels et les pratiquants d'activités et de loisirs nautiques.

Pour les professionnels du secteur, Zonenautique.fr est un outil de communication permettant de référencer leurs activités et d'en faire la promotion à un coût raisonnable et de diffuser des annonces.

Pour les pratiquants, Zonenautique.fr permet d'acheter ou vendre au travers du service d'annonces gratuites, mais aussi d'organiser leurs futurs temps libres en trouvant le stage de voile, de plongée, de kitesurf... de réserver leurs locations de bateaux ou de jets, de financer ou d'assurer leur embarcation... au travers des offres proposées par les professionnels.

Au travers de l'Espace Communautaire, Zonenautique.fr permet aussi de communiquer, échanger, diffuser de l'information nautique ou faire part d'expériences personnelles.

Les fonctionnalités payantes mises en place n'ont permis de générer qu'un petit chiffre d'affaires qui reste insuffisant et décevant.

3) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

On ressent que le secteur nautique est impacté par la crise la concurrence de sites d'annonces généralistes et cela se traduit par une diminution des achats d'options payantes sur l'exercice 2017, comme cela avait été constaté sur la fin d'exercice 2016.

Le site met toutefois en ligne plus de 4900 annonces de bateaux et matériels nautiques ce qui est plutôt honorable si on compare aux sites sur le même créneau qui se sont lancés en même temps que zonenautique.

Toutefois, acquérir de la notoriété et installer un site parmi les référents de son secteur d'activité est une entreprise de longue haleine.

Un travail important de communication et de promotion reste à mener pour promouvoir le site. On sent également une concurrence très importante de sites

d'annonces généralistes qui captent énormément d'annonces de ce secteur d'activité.

La stratégie d'AB NAUTISME en 2018 reste axée sur le développement de son site Zonenautique.fr en s'adressant davantage à une cible de professionnels qu'à une cible de particuliers.

Pour générer un complément d'activité, il a été mis en avant sur l'exercice 2014 un nouveau site internet spécialisé sur la vente d'annexes de bateaux sur internet : www.annexebateau.com

La mise en place de cette nouvelle activité a permis de générer un peu de chiffre d'affaire sur l'exercice 2017 mais sans permettre de réaliser un petit bénéfice.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 2202 euros

Le résultat d'exploitation ressort à - 82 euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros

Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros

Compte tenu d'un résultat financier de 22 euros et d'un résultat exceptionnel de 0 euros, le résultat de l'exercice se solde par un déficit de -60 euros.

Au 31/12/2017, le total du bilan de la société s'élevait à 3171 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous proposons d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à - 60 euros en report à nouveau.

Report à nouveau : - 60 euros

Les résultats constatés sur les exercices précédents ayant été affectée précédemment en report à nouveau, le montant total de report à nouveau devient : -1911 euros ((-1851€) + (- 60€))

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes.

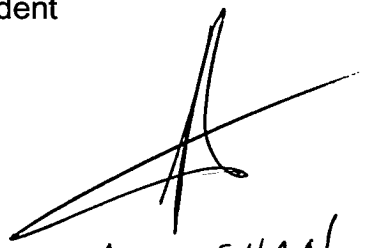
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

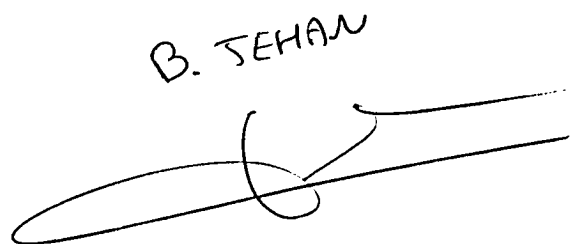
Nous vous remercions de bien vouloir donner quitus de sa gestion à la présidence, d'approuver les comptes et le bilan qui sont présentés et de voter en faveur des résolutions qui seront mises aux voix.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président



A. JEHAN



B. JEHAN